

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-045

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :

L'an deux mille dix, le 28 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à Mme Catherine LE BAS, M Yves PICHON qui a donné pouvoir à Mme Mireille PERINEL, Mlle Sophie FAUCON-BIGUET qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU

Absente : Mme Houria LATRECHE, Mme Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Florence LOMBARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Annick GAILLARD

Objet : EDUCATION – ASSOCIATIONS – subvention aux associations des Parents d'élèves des écoles de Lachal, Village et Dézécolles du Néron pour l'année 2011

Les associations des Parents d'élèves et Amis de l'école de Lachal, des Parents d'élèves du Village et Dézécolles du Nez Rond gèrent une garderie périscolaire pour l'accueil des enfants.

La commune s'était engagée à couvrir le salaire du deuxième animateur lorsque les effectifs des élèves étaient supérieurs à huit en versant une subvention qui permettait le fonctionnement des garderies périscolaires à l'année scolaire.

L'étude de la demande de subventions se devait d'être revue, ceci dans un souci de simplification.

Il a été versé pour l'année 2010 :

2 000 € à chaque association lors d'un premier versement

puis un complément de :

2 400 € pour la garderie de Lachal

2 100 € pour la garderie du Village

1 500 € pour la garderie Dézécolles du Néron

Il est proposé que la commune verse, sur la base de salaire horaire chargé (y compris charges patronales) de 13 € :

- le salaire du premier animateur lorsqu'il y a deux animateurs,
- la moitié des charges salariales s'il n'y a qu'un seul animateur,

Les pièces suivantes seront demandées pour la demande de subvention :

- les fiches de salaires des animateurs pour l'année scolaire précédente
- le taux horaire ou par demi heure facturé aux familles
- les tableaux de présence des enfants par mois, jour et heure pour la même période (janvier à juin 2010), avec le total à l'année du nombre d'heures vendues

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ A L'UNANIMITE** (Mme COLPIN Stéphanie ne prend pas part au vote) cette formule et demande que les pièces demandées accompagnent la demande de subvention pour le budget 2011 des trois associations

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER